

Image not found or type unknown



Donner des cours de Yoga à mon domicile

Par **realyz**, le **15/01/2020 à 12:41**

Bonjour ,
je suis actuellement locataire d'une maison dans le sud de la france et professeure de yoga dans une salle de sport de mon secteur. En statut auto entrepreneur et avec une responsabilité civile pro pour cette activité.
Je souhaite utiliser une des pièces de ma maison pour y donner des cours de yoga (individuels et collectifs) afin de développer mon CA. Ma propriétaire est ok et va ajouter une annexe au contrat me permettant d'exercer chez moi.
J'ai vu avec mon assurance pour élargir mon contrat habitation pour ma maison en déclarant mon activité prof.
Suis je dans la légalité ou ai-je besoin de faire autre chose en plus pour pouvoir exercer chez moi?
Merci pour votre disponibilité
Cordialement
Elise ROUX